

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS A RETOUCHER JG VIBERT/ JG VIBERT RETOUCHING VARNISH

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS A RETOUCHER JG VIBERT/ JG VIBERT RETOUCHING VARNISH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Vernis pour la peinture à l'huile

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ColArt International Holdings Ltd.
The Studio Building
21 Evesham Street
London
W11 4AJ
United Kingdom
+44 (0)208 424 3200
R.Enquiries@colart.co.uk

Personne à contacter Regulatory Manager

Fabricant ColArt International SA
5 Rue Rene Panhard
Z.I .Nord
72021 Le Mans Cedex 2
+33 2 43 83 83 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)208 424 3200 This telephone number is available during office hours only 09:00 to 17:00 GMT Language English.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé humaine STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R65. R10,R66,R67.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS A RETOUCHER JG VIBERT/ JG VIBERT RETOUCHING VARNISH

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Mentions de mise en garde	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P331 NE PAS faire vomir. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.
Contient	Hydrocarbures, C9-C11, < 2% aromatics, Stoddard solvent
Mentions de mise en garde supplémentaires	P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Hydrocarbures, C9-C11, < 2% aromatics		60-100%
Numéro CAS: 64742-48-9	Numéro CE: 919-857-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463258-33-xxxx
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Asp. Tox. 1 - H304 STOT SE 3 - H336	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R65. R10,R66,R67.	

LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS A RETOUCHER JG VIBERT/ JG VIBERT RETOUCHING VARNISH

Stoddard solvent			5-10%
Numéro CAS: 8052-41-3	Numéro CE: 232-489-3		
Classification Flam. Liq. 3 - H226 STOT RE 1 - H372 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411			
Nonane			<1%
Numéro CAS: 111-84-2	Numéro CE: 203-913-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463259-31-XXXX	
Facteur M (aigu) = 1			
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Aquatic Acute 1 - H400			
Toluene			<1%
Numéro CAS: 108-88-3	Numéro CE: 203-625-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471310-51-XXXX	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Repr. 2 - H361d STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 3 - H412			

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Consulter un médecin si une gêne persiste. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Garder la personne touchée en observation. Consulter un médecin.

LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS A RETOUCHER JG VIBERT/ JG VIBERT RETOUCHING VARNISH

Contact cutané	Rincer à l'eau.
Contact oculaire	Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Protection des secouristes	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Nausées, vomissements. Dépression du système nerveux central. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Effet narcotique.
Ingestion	Aucun symptôme particulier connu.
Contact cutané	Aucun symptôme particulier connu.
Contact oculaire	Aucun symptôme particulier connu. Peut être légèrement irritant pour les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS A RETOUCHER JG VIBERT/ JG VIBERT RETOUCHING VARNISH

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Eviter l'inhalation de poussières et vapeurs. Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Si le produit est soluble dans l'eau, diluer le déversement avec de l'eau et éponger. Sinon, ou s'il n'est pas soluble dans l'eau, absorber le déversement avec un matériau inerte, sec et le placer dans un conteneur à déchets approprié. L'absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Dangereux pour l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la formation de brouillards. Susceptible de nuire au fœtus. Les femmes enceintes ou allaitant ne devraient pas travailler avec ce produit s'il y a le moindre risque d'exposition. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Garder sous clef. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages.

Classe de stockage Stockage de produits dangereux divers.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS A RETOUCHER JG VIBERT/ JG VIBERT RETOUCHING VARNISH

Commentaires sur les composants

OES = Occupational Exposure Standard (Limites d'exposition UK)

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Éviter le contact avec les yeux. Déversements importants: Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est recommandé de changer fréquemment.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Prévoir une ventilation suffisante. Déversements importants: Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Claire (ou pâle).
Odeur	Caractéristique.
pH	Non applicable.
Point d'éclair	41°C (Coupelle fermée).
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: 0.9
Pression de vapeur	2 mmHg @ °C
Densité relative	0.85 @ 15°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau

LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS A RETOUCHER JG VIBERT/ JG VIBERT RETOUCHING VARNISH

Température d'auto-inflammabilité > 250°C

9.2. Autres informations

Autres informations Non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS A RETOUCHER JG VIBERT/ JG VIBERT RETOUCHING VARNISH

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un STOT SE 3 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Organes cibles Système nerveux central

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. STOT RE 2 - H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation

Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Nausées, vomissements. Dépression du système nerveux central. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Effet narcotique.

Ingestion

Aucun symptôme particulier connu.

Contact cutané

Aucun symptôme particulier connu.

Contact oculaire

Aucun symptôme particulier connu.

Voie d'exposition

Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles

Système nerveux central

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité

Aquatic Chronic 3 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aiguë - poisson

Indéterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Indéterminé.

LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS A RETOUCHER JG VIBERT/ JG VIBERT RETOUCHING VARNISH

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Indéterminé.

Toxicité aiguë - microorganismes Indéterminé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet 08 01 11* - waste paint and varnish containing organic solvents or other dangerous substances

SECTION 14: Informations relatives au transport

Général Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1263

N° ONU (IMDG) 1263

N° ONU (ICAO) 1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID) MATIERE APPARENTEE AUX PEINTURES

Nom d'expédition (IMDG) MATIERE APPARENTEE AUX PEINTURES

Nom d'expédition (ICAO) MATIERE APPARENTEE AUX PEINTURES

Nom d'expédition (ADN) MATIERE APPARENTEE AUX PEINTURES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS A RETOUCHER JG VIBERT/ JG VIBERT RETOUCHING VARNISH

Classe ADR/RID 3

Etiquette ADR/RID 3

Classe IMDG 3

Classe/division ICAO 3

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Toujours transporter dans des conteneurs fermés verticaux et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.

Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 STOT RE 2 - H373: STOT SE 3 - H336: : Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 3 - H412: : Méthode par le calcul.

Conseils de formation Lire et suivre les recommandations du producteur.

**LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS A RETOUCHER JG VIBERT/ JG VIBERT RETOUCHING
VARNISH****Date de révision** 06/11/2015**Révision** 7**Remplace la date** 19/03/2015

Phrases de risque dans leur intégralité

R10 Inflammable.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Mentions de danger dans leur intégralité

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.